

Accord du Compte Neo Argent

La présente version de l'Accord du Compte est en vigueur le 13 février 2023 et remplace les anciennes versions du présent Accord du compte.

Le présent Accord énonce les conditions de la relation entre nous (« la Banque Concentra ») et vous (notre clientèle) et se rapporte au Compte Neo Argent et aux services que nous fournissons par l'intermédiaire de notre fournisseur de services, Neo Financial Technologies Inc.

En faisant une Demande, en ouvrant ou en utilisant un Compte, ou en utilisant les Services, vous acceptez d'être lié par les conditions suivantes. Vous confirmez avoir reçu notre [Déclaration de divulgation et Barème des taux et des frais du compte Neo Argent](#) et vous acceptez d'être lié aux conditions des Documents, y compris toutes les modifications ou les remplacements périodiques que nous faisons.

Veillez faire en sorte de passer en revue le présent Accord du Compte et tous les documents ou accords connexes et mentionnés puisqu'ils ont une incidence sur vos droits et énoncent des obligations et des attentes qui vous concernent. Si vous avez des questions liées aux accords, veuillez communiquer avec l'équipe de soutien de Neo au www.neofinancial.com ou au 1-855-636-2265.

Veillez conserver une copie du présent Accord de Compte pour vos dossiers.

1. Définitions dans le présent Accord du Compte

« **Compte** » désigne votre Compte Neo Argent, un compte bancaire numérique personnel qui rapporte des intérêts quotidiens sur le solde de fermeture.

« **Accord de Compte** » désigne le présent Accord du Compte Neo Argent.

« **Titulaire du compte** » désigne collectivement le Titulaire principal du Compte et tout co-titulaire du Compte.

« **Messages d'alerte** » désigne les messages d'alerte de sécurité et d'alerte de solde bas automatisés, ainsi que tout autre message d'alerte par abonnement que nous pourrions vous envoyer de manière sécuritaire par courriel ordinaire à votre adresse de courriel principale, par texto à votre numéro de cellulaire ou par notification poussée.

« **Demande** » désigne la demande en ligne que vous remplissez et envoyez au moyen de la Plateforme Neo quand vous faites une demande d'ouverture de Compte.

« **Dépôt automatique** » désigne un Virement *Interac*^{MD} qui est automatiquement déposé dans votre Compte ou dans le compte d'un destinataire sans répondre à une question de sécurité.

« **Destinataire du Dépôt automatique** » désigne un destinataire qui s'est inscrit au Dépôt automatique auprès d'un établissement financier participant.

« **Outil de paiement des factures** » désigne le service accédé au moyen de la Plateforme Neo permettant de payer des bénéficiaires par transfert électronique de fonds à partir de votre Compte vers le compte d'un bénéficiaire auprès d'un autre établissement financier.

« **Jour ouvrable** » désigne un jour autre qu'un samedi, dimanche, jour férié fédéral ou jour férié observé en Alberta.

« **Concentra** », « Wyth Financial », « Wyth », « nous », « notre » et « nos » désignent la Banque Concentra.

« **Déclaration de divulgation** » désigne la Déclaration de divulgation et le Barème des taux et des frais du Compte Neo Argent qui sont exigés par la loi pour les produits de dépôt que nous vous fournissons lorsque vous ouvrez un Compte et qui se trouvent [ici](#) sur notre Site Web ou sur la Plateforme Neo. La Déclaration de divulgation affiche les renseignements sur les intérêts et les frais du Compte.

« **Documents** » désigne les documents sur les intérêts, les frais, la confidentialité ou les plaintes que vous recevez lorsque vous ouvrez votre Compte, Y Compris les documents énoncés ci-après dans le premier article sous « Consentement pour la réception de documents électroniques » dans le présent Accord du Compte et tout document ou avis qui pourrait vous être envoyé de temps à autre.

« **TEF** » désigne un transfert électronique de fonds, Y Compris des virements entre vos Comptes, des virements entre votre ou vos Comptes et des Comptes externes liés ou des transactions préautorisées, Y Compris des débits préautorisés.

« **Communication électronique** » désigne toute communication par téléphone, courriel, texto (message SMS), notification poussée, média social, clavardage, télécopie ou toute autre méthode de télécommunication ou de transmission électronique.

« **Appareil électronique** » désigne tout appareil électronique qui vous permet d'utiliser ou d'accéder aux Services (par exemple certains ordinateurs personnels, téléphones cellulaires, téléphones, téléphones intelligents, tablettes ou tout autre appareil similaire).

« **Identification électronique** » ou « **Nom d'utilisateur** » désignent votre adresse courriel (enregistrée dans votre profil au moment de la demande de compte) et sont utilisés conjointement avec votre mot de passe lors de la connexion aux Services.

« **Transaction(s) électronique(s)** » désigne les transactions à destination et en provenance du Compte, Y Compris les dépôts et les retraits, les instructions d'annulation de transaction, les virements (ce qui comprend les Virements *Interac*^{MD}, les Transferts électroniques de fonds [TEF] et les dépôts directs), ainsi que toute autre transaction se rapportant au Compte que nous pourrions permettre par le biais des Services.

« **Compte externe** » désigne un compte de dépôt personnel que vous détenez auprès d'un autre établissement financier canadien.

« **Compte(s) externe(s) lié(s)** » désigne le ou les comptes externes de dépôt personnels à votre nom auprès d'un autre établissement financier canadien qui sont liés à votre Compte.

« **Y Compris** », « **Comprend** », « **Comprendre** » ou « **Notamment** » désigne y compris ou notamment, selon le cas, mais sans limitation.

« **Instrument** » désigne un chèque déposé par Dépôt de chèque mobile, débit ou crédit électronique, ou tout autre instrument de paiement comme un Virement *Interac*^{MD}.

« **Instruction** » désigne une instruction que vous nous communiquez électroniquement après l'identification électronique et/ou l'authentification sur la Plateforme Neo ou que vous communiquez à l'équipe de Soutien de Neo au www.neofinancial.com ou en appelant le 1-855-636-2265.

« **Compte conjoint** » désigne un Compte détenu par deux titulaires de Compte.

« **Mastercard** » désigne Mastercard International Incorporated.

« **Dépôt de chèque mobile** » désigne la méthode utilisée pour déposer un chèque à distance dans un Compte à l'aide de votre appareil mobile.

« **Neo** » désigne Neo Financial Technologies Inc., notre fournisseur de services en date du présent Accord du Compte ou tout autre fournisseur de services que nous sélectionnons à notre seule discrétion.

« **Appli Neo** » désigne l'application mobile, développée expressément par Neo, au moyen de laquelle vous pouvez vous connecter aux Services.

« **Carte Neo Crédit** » désigne la carte de crédit émise par ATB Financial en vertu de l'Accord du titulaire de carte personnelle Mastercard Neo Financial entre vous, ATB Financial et Neo.

« **Carte Neo Argent** » désigne la carte prépayée Mastercard émise par la Banque Équitable en vertu de l'Accord de la Carte Neo Argent entre vous et la Banque Équitable, qui vous est fournie par le biais de Neo et qui est associé à votre Compte.

« **Plateforme Neo** » désigne la plateforme bancaire numérique développée par Neo, Y Compris l'Appli Neo et le Site Web.

« **Site Web de Neo** » désigne le site Web public développé et hébergé par Neo au biais duquel vous pouvez vous connecter aux Services, actuellement neofinancial.com.

« **DPA** » désigne un débit préautorisé, c'est-à-dire un retrait effectué à partir de votre Compte et exécuté par un organisme ou un autre établissement financier qui a obtenu votre autorisation.

« **Titulaire principal de la carte** » désigne la personne qui remplit la Demande et, en ce qui concerne les Comptes conjoints, la première personne énoncée comme titulaire de Compte conformément à nos dossiers.

« **Demande de fonds** » désigne une demande de Virement *Interac*^{MD} d'une somme précise envoyée par une personne à partir d'un établissement financier participant.

« **Demandeur** » désigne la personne qui envoie la Demande de fonds à partir d'un établissement financier participant.

« **Expéditeur** » désigne une personne qui demande à un établissement financier d'envoyer de l'argent au moyen d'une Transaction électronique.

« **Service(s)** » désigne les services fournis au moyen de la Plateforme Neo accessible à partir d'un Appareil électronique.

« **Fournisseur de services tiers** » désigne une partie que nous avons engagée, directement ou indirectement, pour agir en notre nom afin de fournir ou de nous aider à fournir les Services.

Et « **vous** », « **votre** », « **vos** », « **clientèle** », « **client** » ou « **Titulaire de compte** » désignent chaque titulaire d'un Compte.

2. Utilisation de votre Compte

Le Compte est un compte bancaire personnel en ligne exploité en devise canadienne seulement.

Le Compte est destiné à un usage personnel seulement. Vous acceptez d'utiliser votre Compte comme compte personnel et comprenez que si nous soupçonnons que vous utilisez votre Compte à des fins commerciales ou non personnelles, nous pouvons fermer votre Compte.

3. Admissibilité du Client

Pour être admissible à ouvrir et à maintenir un Compte avec nous, vous devez être une personne résidant au Canada avec une adresse permanente canadienne et vous devez avoir au moins 18 ans. Veuillez noter qu'à l'heure actuelle, les Services ne sont pas offerts aux résidents de la province du Québec et les résidents du Québec ne sont pas admissibles à l'ouverture d'un Compte.

Vous devez maintenir une adresse courriel valide dans votre profil et nous aviser de toute modification à votre courriel ou à tout autre renseignement que vous nous avez préalablement fourni.

Vous nous aviserez sans tarder de tout changement à votre province ou territoire de résidence à des fins de résidence fiscale. Si vous n'êtes plus une personne résidente du Canada, nous pouvons résilier le présent Accord du Compte sans votre permission. Que nous résiliions ou non le présent Accord du Compte, vous paierez immédiatement toutes les sommes dues en vertu du présent Accord du Compte, et ce, libres et quittes de l'ensemble des retenues et impôts étrangers, ainsi que de toutes les retenues d'impôt à la source.

Durant la Demande, nous ferons une évaluation, comme l'exige la loi, pour déterminer si un Compte est convenable pour vous. Si notre évaluation détermine que le Compte ne vous convient pas, si vous ne nous fournissez pas les renseignements requis pour réaliser l'évaluation ou si nous ne sommes pas en mesure de réaliser l'évaluation, vous ne serez pas admissible à l'ouverture d'un Compte.

4. Exigences relatives à la vérification de l'identité et à l'ouverture de Compte

En vertu de la loi fédérale, nous devons obtenir, vérifier et enregistrer les renseignements qui identifient chaque personne qui ouvre un Compte. Lorsque vous ouvrez un Compte, vous devez fournir des renseignements qui nous aident à vous identifier, Y Compris vos nom, adresse municipale et date de naissance. Nous pouvons également exiger une preuve de votre identité si nous ne pouvons pas la vérifier à l'aide de nos processus normaux. Votre Compte deviendra actif une fois que vous aurez vérifié votre identité et que nous vous aurons avisé de l'activation de votre Compte.

Vous acceptez et consentez à ce que nous vérifiions votre identité comme l'exige et le permet la loi et acceptez de nous fournir toute documentation que nous croyons être nécessaire pour nous aider à cet égard. À cet effet, votre nouveau Compte ne sera pas ouvert, aucun paiement d'intérêt ne sera effectué et aucun autre avantage ne découlera de votre nouveau Compte jusqu'à ce que toutes ces exigences soient satisfaites.

Dans certains cas, il se peut que nous devons contacter des agences d'évaluation du crédit ou d'autres tiers, ou choisissons de le faire, pour nous aider à vous identifier. Vous acceptez et consentez à ce que nous vérifiions les renseignements que vous nous avez fournis, que ce soit à l'ouverture de votre Compte ou par l'intermédiaire de l'utilisation de votre Compte, en faisant appel à des agences de notation et d'évaluation du crédit et à d'autres tiers, Y Compris, sans limitation, les fournisseurs de télécommunication et de services publics. Vous acceptez de fournir les renseignements nécessaires à l'ouverture de votre Compte avec nous et à son utilisation continue en vertu de la législation fédérale et/ou provinciale, Y Compris, sans limitation, ceux exigés en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, Notamment les règles et les règlements apparentés ou toute autre législation similaire, selon le cas.

Votre numéro d'assurance sociale (NAS) est requis à des fins de déclaration fiscale pour ouvrir un compte. Pour nous aider à vérifier votre identité et à prévenir les erreurs et la fraude, nous pouvons également fournir votre NAS à des agences d'évaluation du crédit. La communication de votre NAS à des agences d'évaluation du crédit est facultative et elle n'est pas une condition de service. Vous avez l'option de demander à ce que votre NAS ne soit pas utilisé à des fins autres que celles exigées par la loi. Si vous ne satisfaites pas aux exigences d'ouverture du compte, que ce soit de la manière énoncée dans le présent Accord du Compte ou de toute autre manière, nous nous réservons le droit de ne pas ouvrir votre Compte.

5. Politique de confidentialité

En entamant le processus d'ouverture de compte en soumettant une Demande, vous consentez à la collection, à l'utilisation, et à la divulgation de vos renseignements

personnels (Y Compris les renseignements relatifs à vos identité, finances, demande, santé, communications, renseignements techniques et autres, à propos de vous que vous nous fournissez ou que nous obtenons d'autres sources, Notamment par l'intermédiaire des services que vous utilisez) conformément à notre [Politique de confidentialité](#) (en anglais seulement). La Politique de confidentialité peut être modifiée ou remplacée de temps à autre sans vous fournir d'avis préalable et nous afficherons la Politique de confidentialité révisée à l'aide du lien ci-dessus.

La Politique de confidentialité fait partie de l'Accord du Compte et votre acceptation des conditions de l'Accord du Compte indique que vous acceptez également les conditions de notre Politique de confidentialité. Notre Politique de confidentialité décrit également vos options de rejet de certaines utilisations de vos renseignements. Il est important que vous examiniez soigneusement la Politique de confidentialité avant d'ouvrir un Compte.

6. Identification électronique (nom d'utilisateur et mot de passe)

Une fois que votre Compte est créé, votre Nom d'utilisateur et votre mot de passe seront requis chaque fois que vous voudrez accéder à votre Compte. Vous êtes responsable de protéger votre Nom d'utilisateur et votre mot de passe de la manière décrite dans les [Conditions d'utilisation de la plateforme Neo](#) et de ne les transmettre à personne. Veuillez faire en sorte que ces renseignements restent privés et strictement confidentiels.

7. Intérêts du Compte

Nous verserons des intérêts à votre Compte. Nous calculons l'intérêt sur le solde de clôture des fonds détenus dans le Compte sur une base quotidienne de 365/366 jours. Les intérêts seront versés mensuellement directement dans votre Compte. Si vous effectuez une transaction avec votre Carte Neo Argent, vous continuerez d'accumuler des intérêts sur le solde détenu sur votre Compte jusqu'à ce que la transaction ait été affichée et que les fonds aient été déboursés à partir de votre Compte.

Le taux d'intérêt applicable au Compte est divulgué au cours de la Demande et il est affiché bien en vue en tout temps sur la Plateforme Neo. La manière dont le montant des intérêts à verser sera calculé est énoncée dans la [Déclaration de divulgation](#).

Vous reconnaissez que les taux d'intérêt et les méthodes de calcul des intérêts peuvent changer de temps à autre sans vous en informer au préalable. Nous vous aviserons du nouveau taux et de toute modification au calcul des intérêts par Communication électronique ou en l'affichant sur le Site Web Neo.

8. Frais

Le Barème des frais que nous pouvons vous facturer en lien au présent Compte se trouve dans la [Déclaration de divulgation](#). Vous nous autorisez à facturer directement à votre Compte tous les frais que vous contractez et nous pouvons débiter un Compte pour percevoir les frais, commissions et taxes. Si une augmentation des frais est effectuée ou de nouveaux frais de Compte sont ajoutés, nous vous fournirons par écrit un avis de ces changements par voie électronique, ce qui comprend un avis au moyen de la Plateforme

Neo ou par tout autre moyen déterminé par nous et autorisé par la loi, et ce, au moins 60 jours avant que le changement n'entre en vigueur.

9. Enregistrement des transactions du Compte en ligne

Les transactions et les soldes continus du compte sont accessibles en ligne sous format électronique et vous pouvez y accéder directement à partir de la Plateforme Neo.

Vous comprenez que nous ne fournirons pas de copie papier des transactions et des soldes du compte et vous l'acceptez.

Vous acceptez d'examiner soigneusement et au moins tous les 30 jours votre historique de transactions pour vérifier que :

- tous les soldes sont corrects;
- tous les Instruments utilisés pour payer à partir du Compte sont valides et dûment autorisés;
- toutes les sommes facturées à votre Compte sont correctes.

Si vous remarquez des erreurs, omissions, irrégularités ou incompatibilités, vous devez nous en aviser dans les 30 jours suivant la transaction enregistrée. Si vous ne le faites pas, nous considérerons que les enregistrements au Compte sont corrects. Vous serez lié par le présent article même si vous n'utilisez pas la Plateforme Neo pour examiner les entrées et les soldes du Compte au moins tous les 30 jours.

Si nous créditons par erreur une somme à votre Compte, nous pouvons la rectifier en tout temps.

Vous devez nous dire immédiatement, en communiquant avec le Soutien des membres de Neo au www.neofinancial.com ou en appelant le 1-855-636-2265, si vous constatez une utilisation suspecte, inhabituelle, frauduleuse (fraude véritable ou suspecte) ou toute autre utilisation non autorisée de votre Compte ou des Services, Notamment si toute personne non autorisée a eu ou aurait pu avoir accès à n'importe lequel des Services.

10. Comptes conjoints

Les Comptes conjoints ne peuvent être détenus que par les conjoints de droit ou de fait.

Chaque titulaire de Compte et ses représentants successoraux ont entièrement accès et peuvent effectuer des transactions dans le Compte conjoint. Nous traiterons les transactions effectuées par l'un des titulaires du Compte, et agirons selon les instructions que cette personne nous a données, et pouvons communiquer avec un titulaire du Compte conjoint à propos de questions relatives au Compte conjoint, et ce, sans l'autorisation de l'autre titulaire du Compte. Les deux titulaires du Compte conjoint sont responsables, de manière individuelle et conjointe, de toutes les obligations résultant du présent Accord du Compte et de l'utilisation du Compte conjoint. Les documents fournis à un titulaire du Compte seront contraignants pour l'autre titulaire du Compte conjoint.

Vous reconnaissez que les deux titulaires du Compte d'un Compte conjoint peuvent accéder aux renseignements relatifs au Compte, Y Compris les renseignements sur les déclarations fiscales et, le cas échéant, les renseignements relatifs au Compte avant que celui-ci ne soit devenu un Compte conjoint.

Si un Titulaire du compte décède et que ledit Titulaire du compte n'est pas un résident de la province du Québec au moment du décès, tout solde positif du Compte conjoint peut être retiré par le Titulaire du compte survivant. Par la présente, vous attribuez le solde de votre ou de vos Comptes conjoints au titulaire du Compte survivant advenant votre décès (sous réserve de toute disposition du présent Accord du Compte). Si le Titulaire du compte décédé est, au moment de son décès, un résident de la province du Québec, nous pouvons geler le Compte conjoint et tout solde positif sera réglé selon la succession du Titulaire du compte décédé.

La demande de tout titulaire de Compte d'abandonner ou de fermer le Compte sera traitée par nous en tant que demande de fermeture de Compte. Nous pourrions également traiter le décès d'un titulaire du Compte en tant que demande de fermeture du Compte. La fermeture du Compte est soumise à toute autre disposition énoncée dans le présent Accord du Compte et de toute autre chose que nous pouvons demander de temps à autre.

11. Dépôts dans votre Compte

La clientèle peut déposer des fonds dans son Compte par transfert électronique de fonds, par Virement *Interac*^{MD} ou, si nous offrons cette option au moment applicable, par Dépôt de chèque mobile, chacun de ces moyens étant décrits avec plus de précision ci-après, ou de toute autre manière offerte par nous au moment du dépôt. La clientèle peut également recevoir des dépôts réalisés par des tiers dans son Compte au moyen du dépôt direct. Tous les dépôts font l'objet d'une vérification de la source des fonds et de nos politiques sur l'acceptation des dépôts. Nous pouvons changer ces politiques de temps à autre sans vous en aviser. Nous pouvons refuser d'accepter tout dépôt dans votre Compte, et ce, à notre seule discrétion. Les Transactions électroniques qui sont déposées dans votre Compte après 18 h HNE/HAE pourraient être traitées le jour suivant.

Nous n'accepterons pas les modes de dépôt suivants :

- espèces, traites bancaires ou chèques papier envoyés par la poste
- chèques de voyage;
- chèques payables en devise américaine (USD) ou d'autres devises étrangères;
- dépôts par virements télégraphiques.

Nous ne serons pas responsables des fonds perdus en transit ou par la poste ordinaire.

Nous, à notre seule discrétion, pouvons juger un dépôt ou un retrait comme étant frauduleux ou contrefait. Si tel était le cas, la demande de transaction ne sera plus traitée et, le cas échéant, les fonds ne vous seront pas retournés et nous ne vous devrons pas d'intérêt sur ces fonds.

12. Dépôt de chèque mobile

1. *Sommaire*

Nous pouvons offrir le service de Dépôt de chèque mobile. Au moyen de la fonctionnalité de Dépôt de chèque mobile, vous pouvez déposer des chèques dans votre Compte sans envoyer de chèque physique. Vous prenez une photo du recto et du verso du chèque à partir de votre téléphone intelligent et envoyez l'image à l'aide de l'appli Neo.

2. *Mandataire*

Vous reconnaissez que lorsque vous créez une image à l'aide du Dépôt de chèque mobile, vous agissez à titre de mandataire aux fins de la création d'images et que toute image que vous créez de cette manière sera traitée à des fins juridiques comme si nous avions créé l'image elle-même, et vous l'acceptez. Nous vous désignons en tant que mandataire pour agir en notre nom dans la création et la transmission des images qui nous sont envoyées. Vous ne pouvez pas déléguer à votre tour le rôle en tant que mandataire.

3. *Exigences relatives aux téléchargements*

Pour utiliser le Dépôt de chèque mobile, vous devez d'abord télécharger l'appli Neo sur votre appareil mobile. Nous ne sommes pas responsables de l'équipement ou des logiciels tiers, ou des dépenses que vous pourriez engager en raison de l'utilisation du Dépôt de chèque mobile. Vous acceptez ces équipements ou logiciels tels quels et ils font l'objet des conditions d'utilisation que vous avez conclues directement avec le tiers au moment du téléchargement et/ou de l'installation.

4. *Paramètres du chèque et articles admissibles*

Vous acceptez ce qui suit lorsque vous déposez un chèque :

- Seuls les chèques papier qui sont payables à un titulaire de Compte peuvent être déposés. Les articles payables à une autre personne ou que vous avez endossés ne seront pas acceptés.
- Chaque chèque doit afficher la formule normalisée et approuvée par Paiements Canada. La date, l'établissement accepteur, le bénéficiaire, la somme en mots et en chiffres, la signature du Payeur et les renseignements sur la reconnaissance de caractères magnétiques doivent être clairement visibles.
- Chaque image saisie au moyen du Dépôt de chèque mobile doit être une photo du chèque papier original, recto verso, et non une photocopie, un PDF ou un imprimé.
- Les chèques ne doivent pas être postdatés ou datés de plus de 6 mois avant la date du dépôt.
- Tout chèque utilisé dans une demande de lien vers un Compte externe doit être tiré du compte de dépôt personnel d'un établissement financier canadien et payable en dollar canadien.

- Le chèque n'a pas déjà été déposé de quelque manière que ce soit.

Nous nous réservons le droit de rejeter le dépôt si le chèque lui-même ou son image ne respecte pas les exigences énoncées ci-dessus.

5. *Dépôts dupliqués*

Après avoir déposé un chèque au moyen du Dépôt de chèque mobile, vous ne devez pas déposer ou essayer de déposer (physiquement ou électroniquement) ou d'encaisser le même chèque à un autre endroit. Le même chèque ne doit pas être déposé au moyen d'un autre service de dépôt à distance ou transféré à une autre personne ou entreprise. De plus, vous ne devez pas utiliser le Dépôt de chèque mobile ou essayer de déposer tout chèque qui a déjà été déposé à distance à l'aide d'un autre service de dépôt de chèque à distance. Vous serez responsable des frais associés à tout chèque retourné si vous contrevenez aux présentes dispositions (que ce soit intentionnellement ou par inadvertance) et qu'en raison de cette action, un chèque nous est retourné. Ces frais seront débités de tout compte que vous détenez auprès de nous.

6. *Modifications*

Vous ne pouvez rien modifier ou camoufler au recto ou au verso d'un chèque qui a été soumis comme dépôt à distance à l'aide du Dépôt de chèque mobile.

7. *Destruction d'un chèque papier*

Après avoir déposé un chèque à distance à l'aide du Dépôt de chèque mobile, ne nous envoyez pas le chèque papier. Vous devez conserver le chèque papier dans un endroit sécuritaire pendant 14 jours, après quoi vous devez le déchirer, le déchiqueter ou le détruire de manière permanente. Vous acceptez de suivre tout autre procédure ou instruction pour l'utilisation du Dépôt de chèque mobile que nous pouvons établir de temps à autre.

Tout chèque qui nous a été envoyé par la poste et dont le dépôt est rejeté, car il ne répond pas à une ou à plusieurs exigences identifiées dans l'article « Paramètres du chèque et articles admissibles » ci-dessus sera détruit.

8. *Déclarations et garanties*

Avec chaque utilisation de la fonctionnalité de Dépôt de chèque mobile, vous déclarez et garantissez ce qui suit :

- Vous ne transmettez que les articles admissibles.
- Chaque image est une représentation exacte du chèque papier original et il ne s'agit pas d'une photocopie, d'un PDF ou d'un imprimé d'une copie électronique.
- Le chèque n'a pas été modifié ou dégradé de quelque manière que ce soit, Y Compris, sans limitation, le fait d'augmenter la somme due ou de modifier le nom du bénéficiaire, de manière physique ou électronique.

- Vous n'avez pas déjà déposé, essayé de déposer, ou encaissé le chèque à un autre endroit ou par tout autre moyen.
- Vous ne déposerez ni ne présenterez pas de nouveau l'article original.
- Et vous n'avez pas créé d'autres images ou copies du chèque autres que l'image qui a été envoyée par Dépôt de chèque mobile ou, si vous l'avez fait, vous avez supprimé ou détruit l'autre image ou la copie.

9. Disponibilité des fonds/limites

Le jour où nous recevons l'image au moyen du Dépôt de chèque mobile sera considéré comme étant le jour du dépôt, tant et aussi longtemps que votre dépôt a été envoyé avant l'heure énoncée ci-après. Les fonds seront crédités à votre Compte immédiatement après réception de l'image. La disponibilité et l'accès aux fonds feront l'objet de notre Politique de blocage de fonds dans la [Déclaration de divulgation](#).

Nous pouvons établir des limites sur le montant en dollars des articles, le nombre d'articles qui peuvent être déposés et/ou le solde maximal détenu par client. Ces limites peuvent changer de temps à autre sans que vous en soyez informé au préalable. Si vous essayez d'effectuer une transaction au-delà de ces limites, nous pouvons rejeter la transaction. Veuillez vous reporter à la [Déclaration de divulgation](#) pour obtenir plus de renseignements sur les limites des dépôts.

Les dépôts effectués après 18 h HNE/HAE afficheront le jour suivant comme date de transaction et ils seront traités le jour suivant.

10. Erreurs de transmission

En utilisant le Dépôt de chèque mobile, vous acceptez le risque qu'un article soit intercepté ou mal acheminé pendant la transmission. Vous reconnaissez que nous ne sommes pas responsables envers vous ou d'autres personnes de ces articles interceptés ou mal acheminés ou des renseignements divulgués en raison de telles erreurs.

11. Indemnisation

Vous acceptez de nous indemniser pour toute perte ou dette que vous pourriez subir ou contracter en raison de l'utilisation du Dépôt de chèque mobile. Vous reconnaissez que nous ne sommes pas responsables de toute perte ou dette que vous pourriez subir en raison de l'utilisation de ces fonctionnalités, Notamment si la fonctionnalité n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit.

12. Résiliation

Nous pouvons résilier votre accès au Dépôt de chèque mobile à n'importe quel moment et pour quelque raison que ce soit, Notamment si vous contrevenez à toute condition de l'Accord du Compte, si vous utilisez le Dépôt de chèque mobile à des fins non autorisées ou illégales ou si vous utilisez le Dépôt de chèque mobile d'une manière qui ne correspond

pas aux procédures ou aux instructions. En cas de résiliation de votre accès au Dépôt de chèque mobile, l'Accord du Compte continuera de s'appliquer.

13. Réception des articles

Nous nous réservons le droit de rejeter tout article transmis au moyen du Dépôt de chèque mobile ou qui nous est envoyé par la poste, à notre discrétion. Un article pourrait nous être retourné par l'établissement financier payeur si celui-ci détermine, entre autres, que l'article ne peut pas être traité, qu'il n'est pas lisible, ou qu'il est inacceptable.

Nous ne sommes pas responsables des articles que nous ne recevons pas ou des images corrompues ou qui ne sont pas entièrement reçues pendant la transmission. Nous pouvons procéder à la rétrofacturation de votre Compte en tout temps, et ce, pour tout article dont nous déterminons ultérieurement l'inadmissibilité au dépôt. Si le montant du dépôt ne correspond pas à la somme affichée sur l'image, nous pouvons redresser votre Compte pour refléter la somme affichée sur l'image reçue. Vous acceptez que nous ne soyons pas responsables de toute perte, de tous coûts ou de tous frais que vous pourriez subir en raison de la rétrofacturation ou du redressement.

14. Coopération aux enquêtes

Vous acceptez de coopérer avec nous aux enquêtes relatives aux transactions inhabituelles, aux transmissions de mauvaise qualité et à la résolution de réclamations d'un client, Notamment en fournissant sur demande et sans frais additionnels de notre part, tous les articles originaux ou les copies des articles que vous avez déposés à l'aide du Dépôt de chèque mobile, qu'ils soient en votre possession ou fassent partie de vos dossiers se rapportant aux articles et aux transmissions en question.

15. Obligations supplémentaires

Vous acceptez l'entière responsabilité de votre Appareil électronique et de toute personne qui l'utilise. Veuillez passer en revue toutes les [Conditions d'utilisation de la plateforme Neo](#). Vous acceptez de respecter toute obligation supplémentaire qui pourrait être requise pour faire en sorte que la fonctionnalité de Dépôt de chèque mobile fonctionne correctement et de manière efficace. Nous pouvons suspendre, désactiver ou arrêter d'offrir la fonctionnalité de Dépôt de chèque mobile, à notre seule discrétion, et ce, sans vous en aviser.

13. Transactions électroniques

Vous êtes responsable de faire en sorte d'avoir suffisamment de fonds dans votre Compte pour couvrir toute Transaction électronique que vous réalisez. Vous serez responsable de toute transaction qui n'est pas traitée en raison de fonds insuffisants.

Des demandes de Transactions électroniques peuvent être effectuées au moyen de la Plateforme Neo et par tout autre moyen que nous mettons à votre disposition de temps à autre.

Les TEF que vous effectuez au moyen de la Plateforme Neo entre votre Compte et votre Compte externe lié seront traités à votre demande en provenance ou à destination de vos Comptes externes liés.

Habituellement, les fonds arrivent dans votre Compte ou votre Compte externe lié de un à deux Jours ouvrables après la demande de TEF. Les dates d'arrivée des fonds ne sont pas promises ni garanties. Notez que même après l'arrivée des fonds dans votre Compte, une retenue de fonds pourrait s'appliquer. Veuillez vous reporter à l'article « Retenue de fonds dans votre Compte » pour obtenir plus de renseignements.

Advenant que le TEF à partir d'un Compte externe ne puisse pas être traité, la demande de transaction sera retournée.

Vous pouvez organiser des dépôts directs auprès d'un tiers (comme un employeur ou le gouvernement) en fournissant à ce tiers vos Renseignements sur le compte qui sont téléchargeables à partir de la Plateforme Neo. Vous devez organiser la configuration et/ou l'annulation des dépôts directs en vous adressant directement au tiers qui offre ce service.

Nous pouvons établir des limites par client pour le montant en dollars, le nombre de transactions, le solde du compte ou toute autre limite relative au compte. Ces limites peuvent changer en tout temps sans vous en informer au préalable. Si vous essayez d'effectuer une transaction au-delà de ces limites, nous pouvons rejeter la transaction. Veuillez vous reporter à la [Déclaration de divulgation](#) pour obtenir plus de renseignements sur les limites relatives aux montants en dollars, au nombre de transactions, au solde de compte ou aux autres limites de diverses transactions se rapportant au compte.

14. Compte externes liés

Vous pouvez lier plus d'un Compte externe à votre Compte, sous réserve de certaines limites énoncées dans la [Déclaration de divulgation](#). Mis à part le Compte externe lié initial (ou le premier Compte externe lié) qui peut être configuré lors de la Demande, tous les Comptes externes liés par la suite doivent être configurés au moyen de la Plateforme Neo.

Les Comptes externes liés peuvent être liés à votre Compte en vous connectant à la Plateforme Neo et en suivant les instructions que nous vous fournissons sur la liaison des Comptes externes ou en contactant un membre de l'équipe de Soutien de Neo au www.neofinancial.com ou au 1-855-636-2265.

Vous avez l'entière responsabilité de vérifier que la liaison du Compte externe est autorisée par l'établissement où vous détenez le Compte externe lié. Un nouveau Compte externe lié sera activé après avoir vérifié votre autorisation à accéder au Compte externe.

À notre seule discrétion, nous avons le droit de refuser le traitement de votre demande de Compte externe lié ou d'exiger que vous nous envoyiez un spécimen de chèque pour compléter la demande de liaison du Compte externe. Nous pouvons également, à notre entière discrétion, retirer la liaison du Compte lié si nous sommes informés ou avons raison de croire que le Compte externe lié n'appartient pas au titulaire du Compte.

15. Services *Interac*

1. *Virements Interac*^{MD}

Les services de Virement *Interac*^{MD} peuvent être utilisés pour envoyer de l'argent électroniquement à partir de votre Compte vers un destinataire qui détient un compte bancaire dans un autre établissement financier canadien. Pour envoyer un Virement *Interac*^{MD} au moyen de l'appli Neo, vous devez fournir l'adresse courriel ou le numéro de cellulaire du destinataire, la somme à envoyer, une question de sécurité et la réponse que doit inscrire le destinataire pour authentifier le virement des fonds. Pour que le destinataire puisse recevoir le Virement *Interac*^{MD}, il doit répondre correctement à la question de sécurité. Seules les instructions pour accéder aux fonds sont transmises par courriel ou par texto. Les fonds sont virés directement entre les comptes ou les établissements financiers. Comme initiateur du Virement *Interac*^{MD}, vous acceptez d'être responsable de ce qui suit :

- fournir la bonne adresse courriel et le bon numéro de cellulaire du destinataire et faire en sorte que ces renseignements restent à jour;
- utiliser une question de sécurité efficace et une réponse que seuls vous et le destinataire connaissez.
- garder confidentielle la réponse à la question de sécurité et ne la révéler qu'au destinataire du virement, et ne pas utiliser le courriel ou le message facultatif d'accompagnement du virement pour transmettre la réponse à la question de sécurité au destinataire.

Vous acceptez et comprenez que vous êtes obligé de payer le virement à toute personne qui le réclame, tant et aussi longtemps que celle-ci répond correctement à la question, même si la personne n'est pas le destinataire visé du virement.

Si vous êtes le destinataire d'un virement, vous acceptez de garder confidentielle la réponse à la question de sécurité et de ne la révéler qu'au besoin pour réclamer le Virement *Interac*^{MD}.

Neo et nous ne serons pas responsables de toute perte découlant de la mauvaise utilisation, de la mauvaise communication ou de la divulgation de la réponse à une question de sécurité.

Quand vous amorçez un Virement *Interac*^{MD}, nous retirerons immédiatement la somme du virement de votre Compte et le destinataire sera informé moins de 30 minutes après la transaction. Nous retenons le montant du virement jusqu'à ce que nous ayons été avisés que le destinataire a réclamé ou rejeté le virement, ou jusqu'à ce que vous nous avisiez d'arrêter le versement du virement, selon la première éventualité.

Le destinataire a 30 jours à partir de la date où le virement a été effectué pour réclamer les fonds. Après 30 jours, le virement expirera et, s'ils ne sont pas réclamés, les fonds seront retournés à votre Compte (moins les frais applicables).

Les virements ne peuvent être effectués qu'en dollars canadiens.

Vous nous donnez, ainsi qu'à nos agents de compensation (y compris Central 1), votre consentement et le droit de fournir le Virement *Interac*^{MD} et de pouvoir transmettre vos renseignements personnels à nos agents de compensation et à *Interac* Corp. et ceux-ci peuvent les recueillir, les utiliser et les divulguer dans le cadre de votre utilisation de ce service.

2. *Dépôt automatique*

Le Dépôt automatique est une fonctionnalité de Virement *Interac*^{MD} qui vous permet de vous inscrire au dépôt automatique d'un Virement *Interac*^{MD} dans votre Compte ou dans le compte de votre destinataire, et ce, sans avoir à répondre à la question de sécurité.

Si vous avez inscrit votre adresse courriel ou votre numéro de téléphone cellulaire canadien pour activer le Dépôt automatique dans votre Compte, les dépôts automatiques de Virement *Interac*^{MD} qui vous sont envoyés seront déposés dans votre Compte automatiquement.

Lorsque vous envoyez un Virement *Interac*^{MD} au Destinataire du Dépôt automatique, vous êtes responsable de l'exactitude et du fonctionnement de l'adresse courriel ou du numéro de téléphone cellulaire canadien et de la somme à envoyer. Si la configuration du Dépôt automatique comprend une adresse courriel ou un numéro de téléphone cellulaire canadien, la somme sera déposée dans le compte du Destinataire du Dépôt automatique. Une fois envoyée, vous ne pouvez pas arrêter, annuler ou rappeler la transaction. Si la configuration du Dépôt automatique ne comprend pas l'adresse courriel ou le numéro de téléphone cellulaire canadien, vous devrez entrer une question de sécurité (voir l'article ci-dessus : Virement *Interac*^{MD}).

Vous acceptez d'être responsable de fournir l'adresse courriel ou le numéro de téléphone cellulaire canadien exacts et fonctionnels du Destinataire du Dépôt automatique et d'obtenir la permission de les utiliser. Vous acceptez que nous ne soyons pas responsables de la vérification de l'exactitude des renseignements que vous nous fournissez et que nous pouvons nous fier seulement aux renseignements que vous nous avez fournis pour effectuer la transaction. Nous et Neo ne serons pas responsables de toute perte résultant de votre incapacité à fournir des renseignements exacts.

Si le montant du Virement *Interac*^{MD} ne peut pas être déposé dans le compte du Destinataire du Dépôt automatique, les fonds seront déposés de nouveau dans votre Compte.

Nous pouvons rejeter le Dépôt automatique sans responsabilité en tout temps avant que le montant du Virement *Interac*^{MD} ne soit déposé si nous avons une raison de croire que vous, l'Expéditeur ou le Destinataire du Dépôt automatique, participez à des activités frauduleuses, illégales ou abusives, si une erreur s'est produite ou si vous violez le présent Accord du Compte.

3. *Demande de fonds*

La Demande de fonds est une fonctionnalité de Virement *Interac*^{MD} qui vous permet d'accepter ou de refuser une demande d'argent.

Lorsque vous recevez une Demande de fonds, vous recevrez un courriel, un texto ou un autre message à l'adresse courriel ou au numéro de téléphone cellulaire canadien que l'Expéditeur a fourni.

Lorsque vous acceptez une Demande de fonds, nous retirerons immédiatement la somme précisée dans la Demande de fonds à partir de votre Compte. Puis, la somme en question sera déposée automatiquement dans le compte du Demandeur désigné sans que cette personne ait besoin de répondre à une question. Vous acceptez que vous soyez responsable de vérifier que le Demandeur est bel et bien le destinataire visé avant d'accepter la Demande de fonds et que nous et Neo ne soyons pas responsables de toute perte résultant de votre incapacité à le faire. Si vous n'acceptez pas ou rejetez la Demande de fonds, elle expirera après le nombre de jours précisé dans la Demande de fonds.

Nous pouvons rejeter la Demande de fonds que vous avez acceptée sans responsabilité en tout temps avant que la somme ne soit déposée si nous avons une raison de croire que l'Expéditeur participe à des activités frauduleuses, illégales ou abusives, si une erreur s'est produite ou si vous violez le présent Accord du Compte.

16. Paiement de factures

Vous pouvez utiliser votre Compte pour effectuer le paiement de factures au moyen de l'Outil de paiement des factures dans la Plateforme Neo.

Vous comprenez et acceptez ce qui suit :

- le paiement de facture effectué au moyen de la Plateforme Neo ne sera pas traité immédiatement et la période du traitement dépend de plusieurs facteurs, Y Compris, sans limitation, le moment où le paiement de facture est autorisé et les processus de comptabilité interne du destinataire du paiement de facture;
- il est de votre responsabilité de veiller à ce que le paiement de facture soit autorisé en assez de temps pour que le destinataire reçoive le paiement de la facture avant sa date d'échéance;
- Neo et nous ne serons pas responsables de tous frais, dépense, perte, préjudice ou inconvénient de quelque nature que ce soit découlant de toute erreur, de tout non-paiement ou de tout retard du traitement des paiements de factures;
- si vous avez effectué ou reçu un paiement de facture par erreur, nous pouvons, sans y être obligés, vous aider en amorçant ou en traitant un « Débit de correction d'erreur de paiement de facture », comme il est énoncé dans les Règles et, le cas échéant, vous acceptez de nous indemniser pour toute perte, coût ou préjudice directs subis et vous nous paierez tous frais de service raisonnables relatifs à la prestation de services; et

- si nous amorçons ou traitons un Débit de correction d'erreur de paiement de facture qui a une incidence sur votre Compte ou vos affaires et que nous le faisons sans négligence grossière ou intention de causer une perte ou un préjudice, nous serons tenus à couvert de toute perte, coût ou préjudice que vous aurez subis, quelle qu'en soit la cause, en raison du processus de paiement de facture ou de Débit de correction d'erreur de paiement de facture.

Vous nous donnez, ainsi qu'à nos agent de compensation (y compris Central 1), votre consentement et le droit de fournir les Services de paiement des factures et de pouvoir transmettre vos renseignements personnels à nos agent de compensation, et ceux-ci peuvent les recueillir, les utiliser et les divulguer dans le cadre de votre utilisation de ce service.

17. Frais de découvert

Nous n'offrons pas de protection de découvert pour votre Compte. Cependant, si vous avez un compte de Carte Neo Crédit ouvert et actif en plus de votre Compte, vous avez droit à une fonctionnalité de découvert équivalente sur votre Carte Neo Créditen vertu des conditions de l'Accord du titulaire de carte personnelle Mastercard Neo Financial.

18. Virements prévus et périodiques à destination et en provenance des Comptes externes liés

Si nous vous autorisons à le faire, des virements prévus et périodiques peuvent être effectués à partir de votre ou vos Comptes externes liés vers votre Compte et à partir de votre Compte vers votre ou vos Comptes externes liés. En amorçant un virement prévu ou périodique, vous nous autorisez ainsi que votre ou vos autres établissements financiers à virer des fonds à partir de vos Comptes externes liés vers votre Compte et, si nous vous autorisons à le faire, à partir de votre Compte vers vos Comptes externes liés, et ce, conformément à vos Instructions. Des modifications à votre calendrier de paiements peuvent être effectuées n'importe quand selon vos directives. L'échéance des modifications n'est pas garantie et dépend du moment où les modifications ont été apportées.

19. Virements entre deux Comptes Neo

Vous pouvez envoyer des fonds de manière électronique au moyen de la Plateforme Neo à partir de votre Compte vers un autre Compte Neo (« Virement Neo »). Les Instructions pour récupérer les fonds virés peuvent être communiquées au moyen de la Plateforme Neo, par courriel ou par texto. Les fonds sont virés directement entre les comptes.

Vous acceptez ce qui suit et le comprenez :

- Nous sommes obligés de verser le Virement Neo à toute personne qui le réclame, tant et aussi longtemps que nous sommes en mesure de vérifier correctement l'utilisation des protocoles de sécurité mis en place, et ce, même si la personne n'était pas le destinataire visé du Virement Neo.
- Nous ne serons pas responsables de toute perte découlant de la mauvaise utilisation, de la mauvaise communication ou de la divulgation de la réponse au protocole de sécurité.
- Quand vous amorçez un Virement Neo, nous retirerons immédiatement la somme du virement de votre Compte et créditerons le compte du destinataire.

Les virements Neo ne peuvent être effectués qu'en dollars canadiens.

20. Retenue de fonds dans votre Compte

Quand vous faites un dépôt dans votre Compte par TEF, Dépôt de chèque mobile ou Compte externe lié, nous pouvons retenir l'intégralité ou une partie de votre dépôt jusqu'à ce que nous ayons pu vérifier que les fonds sont disponibles dans le compte de l'autre établissement financier pour couvrir le dépôt.

Bien que le dépôt soit reflété immédiatement dans le solde de votre Compte, votre capacité d'accès à la somme entière de votre dépôt sera limitée jusqu'à ce que le blocage de fonds ait expiré. Vous serez incapable d'effectuer des transactions à l'aide de fonds retenus. La période des retenues de dépôt pourrait durer jusqu'à huit Jours ouvrables et dépend de la somme et de la nature du dépôt.

Dans certaines circonstances, la période de retenue des fonds pourrait être prolongée à notre seule discrétion. Pour obtenir plus de détails à ce propos ou des renseignements sur le retour de chèques, veuillez consulter notre Politique de retenue de fonds dans la [Déclaration de divulgation](#).

Nous retiendrons également des fonds sur les transactions de la Carte Neo Argent, comme il est énoncé dans l'article « Carte Neo Argent » ci-après.

21. Accès du titulaire du Compte

Nous n'accepterons que les instructions relatives au Compte reçues directement d'un titulaire de Compte. Nous ne sommes pas obligés de reconnaître toute personne autre que le titulaire du Compte ayant un intérêt envers le Compte et nous ne sommes pas tenus de donner accès au Compte à une autre personne à moins que vous n'ayez expressément autorisé l'accès à un tiers et que nous ayons consenti à un tel accès. Cependant, nous pouvons agir conformément aux instructions de vos représentants successoraux (comme un mandataire, un exécuteur testamentaire ou un liquidateur) si une telle personne démontre une autorisation légale d'agir en votre nom.

L'accès d'un tiers permet à une autre personne (c.-à-d. votre représentant successoral) de nous fournir des instructions relatives à votre Compte que nous mettrons en œuvre à notre tour. L'accès de tiers est donné aux clients qui ont besoin d'aide avec la gestion de

leurs Comptes ou qui sont physiquement incapables d'accéder à leurs Comptes. Pour permettre à un tiers d'accéder à votre ou vos Comptes, vous devrez nous fournir l'autorisation appropriée.

Dans l'éventualité où nous recevrons l'ordonnance d'un tribunal nous obligeant à retenir les fonds ou les dépôts du Compte, ou qui s'étend autrement à de tels fonds ou en traite, ou qui se rapporte au Compte, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans les présentes, nous aurons le droit de prendre toute mesure nécessaire pour nous conformer légalement à l'ordonnance du tribunal et, en le faisant, nous ne serons aucunement responsables envers vous.

22. Compensation, règlement et paiement

Nous pouvons rendre accessibles des services comme le TEF, le Virement *Interac*^{MD}, des fonctionnalités de paiement ou des outils de Dépôt de chèque mobile qui sont utilisés pour le paiement, la compensation, le recouvrement, la réception ou autrement par le biais de Fournisseurs de services tiers. Nous ne serons pas responsables si des erreurs devaient se produire durant la prestation de services de ces fournisseurs de services tiers ni ne serons responsables de la perte, du vol, de la destruction ou du retard de la livraison de tout instrument pendant le traitement ou en la possession d'une autre banque ou d'un autre tiers. Si les instruments de paiement que nous présentons à un tiers ou à un autre établissement financier en votre nom sont refusés ou si l'autre établissement financier ne fournit pas de paiement, vous serez quand même responsable envers nous de la somme de l'instrument déposé chez nous.

23. Droits de compensation

Nous avons le droit en vertu de la loi (appelée une « Compensation ») et en vertu du présent Accord du Compte d'utiliser les fonds dans votre ou vos Comptes pour rembourser toute dette ou obligation que vous nous devez, comme un retrait découlant d'un paiement refusé. Vous comprenez et acceptez de nous permettre d'utiliser une portion ou l'ensemble des fonds dans votre Compte pour rembourser toute dette que vous nous devez sans que nous ayons à vous fournir d'avis préalable.

24. Fermeture de votre Compte

Vous pouvez choisir de fermer votre Compte en tout temps, et ce, sans frais. Les articles présentés pour paiement après la fermeture du Compte pourraient être refusés. Vous êtes responsable des transactions que vous avez organisées, Y Compris celles qui arrivent après la fermeture du Compte. En fermant votre Compte, vous renoncez à tout dépôt qui aurait pu se produire si vous n'aviez pas fermé votre Compte. Ceci Comprend toute offre promotionnelle et pourrait Comprendre les fonds retournés en raison de l'échec ou du retour d'un paiement ou d'un virement. Nous déploierons des efforts raisonnables pour vous contacter afin d'organiser avec vous la réception du versement des fonds retournés en raison de l'échec d'une transaction. Cependant, nous nous réservons le droit de faire parvenir tous les fonds retournés à la Banque du Canada, et ce, en dépit de nos efforts raisonnables.

Dans l'éventualité où votre Compte serait fermé et qu'il renfermerait toujours un solde, nous pourrions, à notre gré, envoyer un TEF à l'un de vos Comptes externes liés ou vous faire parvenir un chèque par la poste à l'adresse que nous avons dans vos dossiers. Dans un tel cas, nous vous enverrions le montant en question, moins les dettes ou toute autre obligation que vous nous devez, conformément au Droit de compensation décrit ci-dessus. La fermeture de votre Compte ne vous libère pas de toute obligation de dette que vous avez envers nous.

25. Suspension ou résiliation du Compte ou des Services

Vous reconnaissez que nous sommes autorisés, à notre seule discrétion, à suspendre ou à résilier votre Compte ou l'accès à votre Compte. Dans l'éventualité où votre Compte est suspendu ou résilié ou que votre accès au Compte est suspendu ou résilié, nous vous en aviserons par écrit à l'adresse courriel que nous avons dans les dossiers relatifs à votre Compte.

Dans les situations où nous avons fermé votre Compte, tout solde restant dans votre Compte vous sera versé moins toute dette ou autre obligation que vous nous devez, conformément à nos Droits de compensation énoncés ci-dessus. Nous ne serons pas responsables de tout paiement refusé après la fermeture de votre Compte. Nous déploierons des efforts raisonnables pour vous contacter afin d'organiser avec vous la réception du versement des fonds retournés en raison de l'échec d'un virement ou d'un paiement après la fermeture de votre Compte. Cependant, nous nous réservons le droit de faire parvenir tous les fonds retournés à la Banque du Canada, et ce, en dépit de nos efforts raisonnables.

En cas de décès ou d'incapacité, nous sommes autorisés à prendre des mesures ou à restreindre les transactions dans le Compte, une action que nous jugeons prudente et recommandée. Dès la réception des documents juridiques appropriés et requis à la suite de votre décès ou de votre incapacité, nous transférerons le solde de vos fonds à votre représentant successoral et fermerons votre Compte. Dans tous les cas, vous (et votre succession) demeurerez responsable de toute transaction dans le Compte. En vertu de l'Accord du Compte, votre représentant successoral aura les mêmes droits, responsabilités et obligations que vous, le titulaire du compte, à moins que nous en décidions autrement.

Aucuns frais ne s'appliquent ou ne sont associés à la résiliation des services de la Plateforme Neo.

26. Comptes dormants

Si aucune transaction n'a été effectuée dans votre Compte pendant 2 ans ou si les tentatives de communication avec vous à propos de vos Comptes ont été infructueuses pendant 2 ans, nous considérerons que votre ou vos Comptes sont inactifs. Nous essaierons de vous contacter après 2 ans, 5 ans et 9 ans d'inactivité dans votre Compte. Des frais de service peuvent être facturés aux Comptes qui sont inactifs ou abandonnés. S'il n'y a pas suffisamment de fonds dans votre Compte pour couvrir les frais de service que vous nous devez, nous pouvons fermer le Compte sans vous en aviser. Les comptes en dollars canadiens qui sont abandonnés tomberont en déshérence (ce qui signifie que

les dépôts deviennent la propriété du gouvernement fédéral) conformément à la loi fédérale et les fonds seront transférés à la Banque du Canada. Vous pouvez récupérer ces dépôts en déposant une réclamation auprès de la Banque du Canada.

27. Modifications au présent Accord du Compte

Nous pouvons proposer de modifier, de manière permanente ou temporaire, toute condition du présent Accord du Compte (Y Compris les frais, débits ou autres sommes que vous devez payer en vertu du présent Accord du Compte) ou de remplacer le présent Accord du Compte avec un autre accord, et ce, à tout moment. Nous vous fournirons par écrit un avis de ces changements par voie électronique, ce qui comprend un avis au moyen de la Plateforme Neo ou par tout autre moyen déterminé par nous et autorisé par la loi, et ce, au moins 30 jours avant que le changement ne soit censé entrer en vigueur. Vous avez le droit de refuser la modification en résiliant l'Accord du Compte et en fermant votre compte sans frais, pénalité ou indemnité de résiliation en nous en avisant dans un délai de 30 jours à partir de la date d'entrée en vigueur de la modification. Vous pouvez obtenir une copie de l'Accord du Compte actuel en visitant le Site Web de Neo.

Vous reconnaissez que nous pouvons, de temps à autre, proposer des offres spéciales ou des promotions à une portion ou à l'ensemble de notre clientèle avec ou sans préavis. Vous reconnaissez que nous nous réservons le droit de modifier, de retirer, de suspendre ou de résilier de telles offres spéciales ou promotions à notre seule discrétion, et ce, sans préavis.

Vous pouvez obtenir une copie de la version actuelle du présent Accord de Compte au www.neofinancial.com ou en contactant l'équipe de Soutien de Neo au 1-855-636-2265.

28. Demandes de renseignements

Si vous nous demandez de la Documentation ou d'autres renseignements sur votre Compte ou sur les Services, nous vous fournirons alors des copies de la Documentation et des renseignements que nous sommes tenus de vous fournir conformément à la loi. Nous pouvons accepter votre demande de copies de documents ou de renseignements supplémentaires que nous ne sommes pas tenus de vous fournir conformément à la loi. Nous ne vous fournirons pas de copies de documents ni de renseignements lorsque la loi l'interdit. Nous pouvons vous demander de payer des frais, que nous déterminons, avant de vous fournir toute Documentation ou tous renseignements, et ce, aux taux énoncés dans la [Déclaration de divulgation](#).

De temps à autre, nous pouvons répondre aux demandes ou aux exigences de tiers qui cherchent des documents ou d'autres renseignements relatifs au Compte. Vous paierez nos coûts associés si nous devons nous conformer à une ordonnance de tribunal, à un mandat, à une assignation de témoins, à une citation à comparaître, aux exigences légales ou à toutes poursuites judiciaires qui exigent que nous fournissions des copies de vos renseignements ou de vos dossiers financiers. Les coûts que nous pourrions vous facturer comprennent des frais juridiques, des frais de fournisseurs de service, des frais d'administration et de copie raisonnables.

29. Conflit de conditions

Si un conflit ou une incohérence se produisait entre les conditions de l'Accord du Compte et les conditions de tout autre accord entre vous et nous, les conditions du présent Accord du Compte prévaudront et les parties devront prendre les mesures nécessaires pour rendre conformes les conditions contradictoires aux conditions de l'Accord du Compte.

30. Limitation de la responsabilité

Vous comprenez que, sauf indication contraire du présent Accord du Compte, nous ne sommes responsables envers vous que des dommages ou préjudices directs découlant d'une négligence grossière, d'une fraude ou d'une inconduite volontaire de notre part découlant directement de l'exécution de nos obligations en vertu du présent Accord du Compte et vous l'acceptez. Nous ne serons pas responsables envers vous de tout autre dommage ou préjudice direct.

Nous ne serons aucunement responsables envers vous de tout autre dommage ou préjudice, Y Compris les dommages ou préjudices indirects, dommages accessoires, dommages particuliers, dommages généraux, dommages-intérêts exemplaires ou immatériels, pertes de profit, pertes de revenus, pertes d'occasions d'affaires, inconvéniens ou toute autre perte prévisible ou imprévisible découlant directement ou indirectement du présent Accord du Compte ou des services qui vous sont fournis, même si nous avons été avertis de la possibilité de dommages ou de préjudices, ou que nous avons été négligents. Ces limitations s'appliquent à tout acte ou toute omission de notre part, de nos sociétés ou personnes morales du même groupe, mandataires ou fournisseurs, que l'acte ou l'omission engendre ou non une cause fondée sur un délit, une loi ou toute autre doctrine juridique. La négligence grossière dans le présent article désigne une conduite (que ce soit au moyen d'action ou d'inactions, de mots ou de silence) qui i) représente une différence marquée et flagrante par rapport à la conduite habituellement escomptée d'une personne raisonnable et prudente dans notre position ou ii) est tellement insouciant et téméraire que cela constitue un mépris total des conséquences préjudiciables, prévisibles et évitables.

Vous acceptez que Neo ait droit à la même protection contre la responsabilité et aux mêmes limitations de responsabilité que nous avons énoncées dans le présent article.

31. Indemnisation

Vous, vos héritiers et vos représentants successoraux nous indemnisez et nous dégagez ainsi que chacun de nos administrateurs, dirigeants, responsables, mandataires et employés de toute responsabilité de quelque nature que ce soit (Y Compris toutes les dépenses contractées de manière raisonnable dans la défense correspondante) que l'un de nous pourrait assumer en tout temps ou qui pourrait être portée contre nous par toute personne, autorité réglementaire ou gouvernementale et qui pourrait découler du présent Accord du Compte ou s'y rattacher de quelque manière que ce soit. Si nous avons le droit de le faire et formulons une réclamation conformément à cette indemnisation, nous pouvons payer la réclamation à partir de votre Compte. S'il n'y a pas suffisamment de fonds dans votre Compte, vous acceptez de payer vous-même le montant de la

réclamation et nous pouvons appliquer les fonds que nous détenons pour vous dans un autre compte que vous détenez avec nous ou une société ou personne morale du même groupe, Y Compris des comptes conjoints, à l'exception des régimes enregistrés d'épargne-retraite ou des fonds enregistrés de revenu de retraite, pour éliminer ou réduire une telle réclamation.

Vous acceptez d'accorder à Neo les mêmes droits d'indemnisation énoncés dans le présent article.

32. Responsabilité contre la falsification

En plus de ce qui est susmentionné, vous reconnaissez que nous ne serons en aucun cas responsables envers vous de toute perte, même si nous en sommes informés pendant la période exigée en vertu de l'Accord du Compte (sous « Enregistrement des transactions du Compte en ligne »), découlant :

- (i) d'un endossement contrefait ou non autorisé, d'une usurpation d'identité ou de toute altération essentielle d'un instrument financier; ou
- (ii) des Instructions que nous suivons, à moins que vous n'ayez établi à notre satisfaction que vous n'êtes pas responsable de la transaction litigieuse et que vous ayez pris toutes les mesures raisonnables pour prévenir une falsification ou une usurpation d'identité et que la perte entraînée, malgré ces mesures, était inévitable.

Vous acceptez de coopérer entièrement avec nous si une enquête devait se produire, Y Compris toute enquête policière. Toute responsabilité que nous avons acceptée sera limitée à un maximum de responsabilité équivalant au montant de la transaction litigieuse et aux règles établies par Paiements Canada en vigueur au moment applicable à la falsification ou à l'altération essentielle, Y Compris une limitation de 90 jours sur les litiges découlant d'une altération essentielle.

33. Recouvrement des coûts et des frais juridiques

Vous paierez à nous et à Neo les frais engagés pour recouvrer les sommes dues à nous et à Neo. Ces coûts comprennent les frais juridiques sur la base procureur-client ainsi que des honoraires d'avocat raisonnables exigés par notre service juridique.

34. Signification de documents

Vous devez nous signifier les avis, exigences ou documents juridiques à l'adresse 333 – 3rd Avenue North, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 2M2.

35. Dossiers contraignants pour vous

En l'absence de preuve contraire, nos dossiers sont définitifs et contraignants à tous égards et ils seront admissibles dans toute poursuite judiciaire, administrative ou autre, comme s'il s'agissait de documents écrits originaux. Nos dossiers constitueront une preuve concluante des renseignements compris dans de tels dossiers, Y Compris les

renseignements se rapportant aux transactions dans vos Comptes, les instructions ou les avis communiqués par vous ou nous, votre utilisation des services et le contenu de toute enveloppe que vous nous avez envoyée par la poste.

36. Attribution du présent Accord du Compte

Le présent Accord du Compte est contraignant pour nous, nos ayants cause ou ayants droit et nos cessionnaires. Nous pouvons céder votre Compte, vos services et le présent Accord du Compte à toute personne sans votre consentement. Le présent Accord du Compte est également contraignant pour vous, vos ayants droit et ayants cause, cessionnaires et procureurs autorisés et pour vos héritiers et représentants successoraux, y compris vos exécuteurs testamentaires et administrateurs de succession ou liquidateurs. Vous devez obtenir notre consentement écrit pour attribuer l'Accord du Compte et tout Compte ou service à une autre personne.

37. Consignations au tribunal

Si un litige ou toute autre incertitude à propos de qui a droit à l'argent dans un Compte, de qui est en mesure de fournir les instructions à propos d'un Compte (Notamment en raison de votre incapacité présumée ou réelle ou de toute rupture de mariage ou d'union de fait) ou de qui a le droit légal de faire une demande et d'accepter le paiement advenant votre décès, nous avons le droit de demander à un tribunal des directives ou de consigner au tribunal l'argent du Compte et d'être entièrement libérés. Dans tous les cas, vous nous paierez les frais, juridiques ou autres, que nous engageons.

38. Compétence

Le présent Accord du Compte, les Services, et l'exploitation du Compte seront régis et interprétés conformément à la législation de la province de la Saskatchewan et de la législation du Canada. Vous vous soumettez, par les présentes, à ces lois et vous y êtes lié ainsi qu'aux tribunaux de la Saskatchewan.

39. Règles de Paiements Canada

Le mandat de Paiements Canada est d'établir, d'exploiter et de maintenir les systèmes pour la compensation et le règlement des paiements entre les établissements financiers membres au nom de leurs clients (personnes, sociétés et gouvernements). Veuillez consulter le sommaire des règles de Paiements Canada ci-après pour obtenir de l'information sur vos droits et responsabilités. Ce sommaire ne vise pas à remplacer la formulation des règles de Paiements Canada.

1. Votre autorisation

En liant un Compte externe conformément au présent Accord du Compte, vous acceptez que la présente autorisation soit fournie au bénéfice de votre ou de vos établissements financiers et vous nous autorisez à traiter les demandes de Transferts de fonds contre votre Compte, et ce, selon les règles de Paiements Canada.

Vous acceptez que cette autorisation soit fournie dans notre intérêt et dans l'intérêt des autres établissements financiers désignés. Vous acceptez également que cette autorisation soit fournie en tenant compte de notre acceptation de traiter les débits contre votre ou vos Comptes externes liés, et ce, conformément au présent Accord de Compte.

Cette autorisation n'a aucun effet sur tout autre accord ou service que vous avez avec nous, elle ne s'applique qu'au mode de paiement. Le ou les établissements financiers où vous détenez un ou des Comptes externes liés ne sont pas obligés de vérifier que les transactions par débits ont été réalisées conformément à la présente autorisation.

Les modifications aux renseignements relatifs à votre Compte externe lié devraient nous être transmises avant de faire toute demande de transfert électronique de fonds. Vous pouvez annuler cette autorisation à tout moment en nous en avisant. Nous exigeons trois jours pour traiter votre demande d'annulation. L'annulation de la présente autorisation ne résilie pas tout autre accord que vous avez avec nous.

Vous reconnaissez que votre utilisation de votre Identification électronique (Nom d'utilisateur et Mot de passe) nous accorde une autorisation de traiter les débits dans votre ou vos Comptes, comme vous l'avez demandé.

2. Débit préautorisé (DPA)

Votre demande initiale et toutes les demandes de transfert subséquentes à destination et en provenance de votre Compte vers un autre établissement financier constituent un TEF par débit préautorisé (« DPA »). Tous les TEF sont des Débits préautorisés où les fonds sont déplacés par la même personne du compte d'un établissement financier vers le compte d'un autre établissement financier. Nous traiterons un TEF et déplacerons les fonds seulement au déclenchement et à la demande du client et nous suivrons ses instructions, Y Compris la somme, la fréquence, etc. L'horaire et le montant du TEF varieront selon les instructions que vous nous avez fournies. Pour réaliser un TEF, vous devez vous connecter aux services de la Plateforme Neo et autoriser des transferts électroniques de fonds en ligne. Vous êtes responsable de nous fournir, d'entrer ou de corriger les renseignements en ligne pour que nous puissions traiter votre TEF. Nous traiterons de telles transactions conformément aux Règles de l'Association canadienne des paiements et aux présentes Conditions du Compte. Pour obtenir un aperçu de vos droits et responsabilités concernant les DPA, veuillez visiter Paiements Canada au paiements.ca.

3. Annulation

Vous pouvez révoquer votre autorisation ou annuler un DPA en tout temps en nous en avisant au moins 10 jours avant votre prochain DPA prévu. Vous acceptez que votre annulation de l'Accord de DPA entre en vigueur à notre réception et à notre confirmation. Vous reconnaissez que vous avez la capacité de nous demander à tout moment d'apporter des modifications aux dispositions de votre DPA. Vous pouvez obtenir de notre part un échantillon du formulaire d'annulation ou plus de renseignements sur votre droit d'annuler un Accord de DPA ou en visitant Paiements Canada au paiements.ca.

4. *Avis de modification*

Vous acceptez de nous informer de toute modification à vos renseignements sur le Compte externe avant de présenter une demande de transfert de fonds. Plus précisément, en ce qui concerne le ou les Comptes externes que vous détenez auprès de votre ou de vos autres établissements financiers pour lesquels vous nous avez accordé l'autorisation d'extraire des fonds de ces comptes en nous fournissant les renseignements sur la liaison du compte.

5. *Coordonnées*

Neo Financial

Numéro sans frais : 1-855-636-2265

Courriel : soutien@neofinancial.com

Site Web : neofinancial.com

6. *Préavis*

Vous avez renoncé à votre droit à recevoir une notification préalable du montant du DPA et acceptez de ne pas exiger de préavis pour le montant du DPA avant le traitement du débit. Vous comprenez que vous ne recevrez pas de préavis de notre part, ce qui comprend la somme qui sera débitée ou les dates d'échéance des transactions de débit.

7. *Confirmation*

Vous confirmez que les renseignements que vous nous avez fournis sont exacts et que vous nous avez autorisés à agir selon vos Instructions et à traiter les demandes de transfert.

8. *Recours de remboursement*

Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent Accord du Compte. Pour obtenir des renseignements sur vos droits de recours, vous pouvez contacter votre établissement financier ou visiter paiements.ca.

EXCEPTION : Veuillez noter que dans le cas d'un transfert DPA autorisé par le client où les fonds ont été déplacés entre les comptes du client détenus auprès de différents établissements financiers, les droits de recours énoncés ci-dessus par le biais de Paiements Canada ne s'appliquent pas. Cependant, si une incompatibilité devait se produire entre un transfert DPA que vous avez déclenché auprès de nous, veuillez contacter l'équipe de soutien de Neo au www.neofinancial.com ou au 1-855-636-2265 et nous vous aiderons à éclaircir la question.

9. *Débits préautorisés de tiers*

Vous devriez et devez établir les accords de DPA auprès de tiers. Tous les renseignements nécessaires et exacts doivent être fournis aux tiers directement afin d'établir et de conclure un accord de DPA auprès d'eux. Tous les accords de DPA que vous concluez avec des tiers doivent suivre les règles énoncées par Paiements Canada.

Vous êtes responsable d'aviser le tiers de toutes modifications au Compte et si vous souhaitez annuler un DPA.

Vous serez tenu responsable de tous frais engagés si les débits ne peuvent pas être traités en raison de fonds insuffisants ou pour toute autre raison.

Vous ne serez pas responsable si un tiers n'agit pas selon les instructions du DPA que vous lui avez fournies.

Nous vous recommandons fortement de passer en revue régulièrement les transactions dans votre Compte et d'adresser toutes les incompatibilités ou les préoccupations concernant tout DPA au cours des périodes précisées dans les Règles du DPA établies par Paiements Canada.

Pour obtenir plus de renseignements sur vos droits et responsabilités en ce qui a trait aux transactions de débits préautorisés, veuillez consulter le site Web de Paiements Canada au paiements.ca.

40. Consentement pour la réception de documents électroniques

Les conditions suivantes s'appliquent à la réception de Documents électroniques relatifs à votre Compte.

1. Don du consentement

Vous consentez à la réception électronique de Documents et d'autres renseignements au moyen de la Plateforme Neo, par courriel ou par texto/SMS. Documents Compris :

- La [Déclaration de divulgation](#) Comprise dans la Demande;
- Les notifications qui renferment des divulgations ou des documents juridiques, Y Compris les exigences de divulgation prescrites par la Loi sur les banques, toutes les lois et règlements provinciaux et fédéraux sur les Valeurs mobilières, la Protection des renseignements personnels et la Fiscalité et tous les Codes de conduite et Engagements publics volontaires du secteur financier;
- Les modifications liées aux taux d'intérêt, aux frais et aux autres éléments mentionnés dans les Documents que nous vous envoyons pour de nouveaux Comptes ou d'autres produits ou services;
- Les Modifications/Amendements à l'Accord du Compte, aux produits ou aux services;
- Les communications à propos des Conditions du présent consentement, Y Compris les modifications et les confirmation; et
- Toute autre confirmation, avis ou renseignements que nous sommes tenus par la loi de vous fournir par écrit en rapport à votre Compte.

2. *Entrée en vigueur du consentement*

Le présent Consentement s'applique à votre Compte et prendra effet dès le moment où vous ouvrirez votre Compte.

3. *Réception électronique de Documents*

Lorsque nous vous envoyons un Document de manière électronique, nous le ferons en le rendant disponible au moyen de la Plateforme Neo après votre identification électronique sur la Plateforme Neo. Nous vous enverrons des Messages d'alerte, des avis et toutes autres communications par courriel, texto/SMS ou par notification poussée, Y Compris :

- Les alertes et les demandes de renseignements liées au vol d'identité et à d'autres activités associées à la fraude ou à la sécurité;
- Les demandes de renseignements qui sont exigées dans le cadre de nos obligations relatives aux règles d'anti-blanchiment d'argent, de connaissance du client ou d'autres obligations juridiques;
- Les communications qui fournissent des renseignements sur le recouvrement de fonds;
- Les communications découlant de démarches juridiques, de cause d'action, de plaintes, de réclamations, de demandes aux tribunaux administratifs, de mise en demeure ou autre;
- Les avis de mesures prises par la société qui exigent votre attention;
- Les alertes qui vous donnent des rappels, des notifications de solde bas ou des instructions relatives à votre Compte; et
- D'autres alertes liées au Compte que vous nous demandez à partir des alertes que nous vous offrons.

Vous acceptez que le reçu de ces notifications, alertes et d'autres moyens de communication par courriel, texto/SMS ou notification poussée, comme nous le déterminons, représente une partie obligatoire et intégrante de votre Compte. Veuillez vous reporter aux [Conditions d'utilisation de la plateforme Neo](#) pour obtenir plus de renseignements sur les Messages d'Alerte et les Communications électroniques. Veuillez noter que les frais standards d'opérateurs de réseau mobile pour la messagerie et la transmission de données pourraient s'appliquer.

4. *Période de rétention*

Votre historique de transactions est téléchargeable à partir de la Plateforme Neo seulement. Votre historique de transactions est disponible pendant sept ans après la fin de la période à laquelle ces années correspondent en communiquant avec l'équipe de soutien de Neo au www.neofinancial.com ou en appelant le 1-855-636-2265. Nous conserverons une copie de tous les Documents qui vous sont fournis tant et aussi

longtemps que vous détenez un Compte avec nous et pendant une période minimale de cinq ans après la fermeture de votre Compte avec nous.

5. Vos obligations

Vous acceptez de passer en revue les Documents que nous vous envoyons électroniquement moins de 30 jours après leur réception. Vous confirmez que vous avez les compétences techniques et les ressources nécessaires pour le faire. Vous reconnaissez également que les exigences techniques et de sécurité relatives à l'accès au Site Web et aux Services ou à votre courriel (ou pour consulter les Documents eux-mêmes) peuvent changer de temps à autre. Vous confirmez également que vous nous aviserez immédiatement de toute modification à vos coordonnées (Y Compris votre adresse courriel).

6. Annulation du consentement

Vous ne pouvez révoquer votre consentement à la réception de Documents électroniques relatifs à votre Compte qu'en fermant votre Compte. Nous nous réservons le droit de vous fournir des Documents sur papier si nous sommes incapables de les fournir par voie électronique, si nous avons des raisons de croire que vous n'avez pas reçu le Document ou si, à notre seule discrétion, nous le considérons comme étant approprié. Nous vous ferons parvenir toute copie papier à l'adresse postale la plus récente que nous avons dans les dossiers de votre Compte.

7. Modification du consentement

Nous pouvons modifier les conditions du présent consentement de temps à autre en vous avisant de la modification au moyen de la Plateforme Neo ou en l'affichant un avis sur le site Web. Vous acceptez que toute utilisation ultérieure des Services représente l'acceptation des modifications aux conditions.

8. Comptes conjoints

Si le présent Accord est pour un Compte conjoint, vous confirmez que vous avez l'approbation et l'autorité du ou des titulaires du Compte conjoint de conclure une entente de Consentement en leur nom. Vous acceptez d'informer le ou les titulaires du Compte conjoint des conditions du présent Consentement, Notamment de la capacité de révoquer le présent Consentement de réception des Documents par voie électronique.

9. Limitation de la responsabilité (relative à la réception de documents par voie électronique)

Vous acceptez que vos notifications et la réception électronique de vos Documents pourraient être retardées, non livrées ou mal livrées en raison de divers facteurs, Y Compris des problèmes techniques. Dans la mesure permise par les lois de la Saskatchewan et les lois du Canada, nous ne serons pas responsables des dommages ou préjudices, directs ou indirects, découlant de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser les notifications et les Documents, peu importe la cause, Y Compris la négligence, même si nous avons été avisés de la possibilité de ces dommages ou préjudices. En ce qui

concerne les transmissions par télécopieur ou par courriel, vous acceptez le risque que certaines notifications et que certains Documents soient perdus, interceptés, examinés ou modifiés par d'autres personnes.

10. Langue

You and we hereby expressly requested that this Consent, and all related documents, be drawn up in the English language only. Par les présentes, vous et nous avons expressément demandé que le présent Accord et tout document y afférent, Y Compris tout avis, soient rédigés en langue anglaise seulement.

41. Assurance-dépôts

La Banque Concentra est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Les dépôts détenus sur le Compte, combinés aux dépôts détenus à la Banque Concentra sont admissibles à la protection de la SADC jusqu'à un maximum de 100 000 \$ par catégorie, par déposant, et pourvu que les dépôts en question soient payables au Canada, tel que l'énonce la « [Protection de vos dépôts](#) » de la SADC. Pour en apprendre davantage, visitez le site Web de la SADC au www.sadc.ca ou contactez-la directement à l'adresse info@sadc.com ou au 1-800-461-2342.

42. Plaintes ou préoccupations

Parlez-nous de votre problème ou de votre préoccupation de la manière qui vous convient le mieux. Nous reconnaissons toujours votre plainte effectuée par téléphone ou par écrit. Consultez la [Politique de résolution des plaintes de Neo](#) pour apprendre comment nous résolvons les plaintes ou obtenez plus de renseignements sur le processus de plaintes en contactant l'équipe de Soutien de Neo par courriel à l'adresse soutien@neofinancial.com ou en composant le 1-855-636-2265.

43. Notre engagement aux codes volontaires

Apprenez-en plus au sujet de l'engagement volontaire et des codes de conduite que nous avons établis pour protéger notre clientèle et pour mieux vous servir sur le [site Web](#) (en anglais seulement) de la Banque Concentra.

44. Divisibilité

Si toute partie du présent Accord du Compte est considérée, pour quelque raison que ce soit, comme étant non exécutoire, la partie non exécutoire du présent Accord du Compte n'aura aucune incidence sur le caractère exécutoire du reste de l'Accord du Compte, lequel continuera d'être pleinement en vigueur comme si le présent Accord avait été exécuté sans la partie non exécutoire.

45. Autres marques de commerce

Le contenu comme les mots ou les symboles sont des marques de commerce et représentent la propriété des parties énoncées ci-après :

- « Neo », « Neo Argent » et « Neo Financial» sont des marques de commerce de Neo Financial Technologies Inc.
- Concentra est une marque de commerce de la Banque Concentra.
- Wyth est une marque de commerce de la Banque Concentra.
- *Interac^{MD}* et *Virement Interac^{MD}* sont des marques déposées de *Interac Corp.* La Banque Concentra et Neo sont des utilisateurs autorisés de la marque de commerce.

46. Carte Neo Argent

Si vous avez une Carte Neo Argent, les conditions ci-après s'appliquent à votre Compte.

La Carte Neo Argent est émise par la Banque Équitable en vertu d'une licence de Mastercard. Votre Carte Neo Argent est associée à votre Compte. Vous pouvez effectuer des transactions avec votre Carte Neo Argent à concurrence du solde détenu sur votre Compte, sous réserve de toutes retenues sur vos dépôts, et ce, conformément au présent Accord du Compte. Vous nous autorisez, par les présentes, à communiquer le solde disponible de votre Compte, ainsi que tous les autres renseignements requis dans le cadre de l'utilisation de votre Carte Neo Argent avec Neo et la Banque Équitable aux fins des transactions sur votre Carte Neo Argent.

Lorsque vous effectuez des transactions à l'aide de votre Carte Neo Argent, nous appliquerons une retenue égale au montant de vos achats ou de votre retrait sur votre Compte (plus les frais et les taxes applicables selon les conditions de l'Accord de la Carte Neo Argent) et vous n'aurez plus accès à ces fonds. Nous appliquerons également une retenue à votre Compte si vous réalisez une transaction préautorisée et vous n'aurez plus accès à la somme préautorisée jusqu'à ce que la transaction soit finalisée, et ce, conformément à l'Accord de la Carte Neo Argent.

Quand Mastercard l'exige, vous nous autorisez et nous demandez de déduire le montant de la transaction, les frais et les taxes de votre Compte et de payer ces fonds à la Banque Équitable aux fins du règlement de votre transaction ou de votre dépôt avec Mastercard. Vous reconnaissez que nous devons nous fier seulement aux directives de Neo, en tant que fournisseur de services pour la Banque Équitable, en ce qui a trait à la somme et au moment du règlement de la transaction avec votre Carte Neo Argent, et vous l'acceptez. Nous ne serons pas responsables de déterminer la validité des transactions non autorisées ou contestées ou des rétrofacturations conformément à votre Accord de Carte Neo Argent, ni des frais que vous devez dans le cadre de votre utilisation de la Carte Neo Argent ou pour toute autre activité relative à la Carte Neo Argent.

Vous reconnaissez que la Banque Équitable a les Droits de compensation décrits dans le présent Accord du Compte pour toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du présent Accord de la Carte Neo Argent.

Vous êtes responsable de faire en sorte qu'il y ait un solde suffisant dans votre Compte pour couvrir le montant total des transactions que vous effectuez avec votre Carte Neo Argent. Si vous essayez d'utiliser votre Carte Neo Argent lorsqu'il n'y a pas suffisamment

de fonds dans votre Compte pour couvrir le montant total de la transaction, celle-ci sera refusée et les fonds demeureront dans votre Compte.

Nous pouvons, à notre seule discrétion, annuler ou suspendre toute fonctionnalité ou tous services associés à la Carte Neo Argent en tout temps comme le permet la loi.